



19/06/2026



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de la circulation :
Fête du 14 juillet

Rue de la Place du
Général Couloumy, rue
de l'Eglise et place du
Général Couloumy.

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu l'organisation de la cérémonie du 14 juillet suivi d'un banquet républicain sur la place du Général Couloumy.

Considérant que pour permettre la tenue de cet évènement, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur le secteur de la place du Général Couloumy et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

ARRÊTE

Article 1 – Dans le cadre de l'organisation de cette cérémonie et du banquet citoyen, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur la rue de la place du Général Couloumy, place du Général Couloumy, rue de l'Eglise le mardi 14 juillet 2026 de 8h00 à 13h00.

Article 2 – Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de cette manifestation, une déviation sera mise en place par la rue du 19 mars 1962 et la rue de la Mairie.

Article 3 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 4 – Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services de secours et des services publics

Article 5 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Directeur départemental du SDIS,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,

Certifiée exécutoire

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 juin 2026,

Publication / Notification:
19/06/2026



Le Maire

Eddie MARCOS